



La vacance des ZAE du Grand chalon

Le Grand Chalon – Création du traitement de données relatif au fichier de l'inventaire des vacances des ZAE du Grand chalon à partir du fichier Cotisation Foncière des entreprises – Article 220 de la Loi Climat et résilience – (Traitement mis en œuvre le 31 mai 2022).

La finalité du traitement est l'inventaire des zones d'activités économiques du Grand Chalon qui détaille pour chaque ZAE, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques, précisant les surfaces ;
- L'identification des propriétaires et des occupants de la zone d'activités économiques ;
- Le taux de vacance de la zone d'activités économiques (ZAE), calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières vacantes. La vacance porte ainsi sur les unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises.

La base légale du traitement est l'obligation légale. Le responsable de traitement est le Président du Grand Chalon.

Le service gestionnaire du fichier est la Mission développement économique, enseignement supérieur, numérique, emploi du Grand Chalon.

Les titulaires des données personnelles sont les propriétaires et les occupants des ZAE. Les données collectées et traitées sont : Pour établir l'état de la vacance

- Au sens de la loi climat : Etablissements assujettis ou non à la CFE aux années N-1 et N-2
- Références cadastrales des établissements assujettis à la CFE

Pour compléter l'inventaire

- Noms des personnes morales ou physiques propriétaires des parcelles, locaux, établissements, etc.
- Raisons sociales, noms commerciaux, sigles et enseignes des établissements appartenant à des personnes morales ou physiques,
- SIRET/SIREN des établissements,
- Adresse des établissements,
- Code APE/NAF,
- Activité principale de l'établissement,

- Lieu d’implantation des établissements,
- Date de création des établissements,
- Siège ou non de l’établissement,
- Effectif,
- Catégorie juridique,
- Informations sur le bâti (surface des locaux, terrain nu ou non, photo du site).

Les destinataires internes des données personnelles sont les agents

- Les agents habilités de la Mission développement économique, enseignement supérieur, numérique, emploi
- Les agents habilités de la Direction de l’urbanisme (services Planification territoriale et Projets urbains /SIG)
- Les agents habilités de la Direction de l’habitat et du foncier (services Habitat et Gestion foncière et logement)
- Les agents habilités de la Direction de l’action territoriale (services SATEC et ADS)
- Les agents habilités de la Direction développement durable
- Les agents habilités de la Direction des études et ingénierie (services Architecture et Patrimoine et Ingénierie infrastructures)
- Les agents habilités de la Délégation à l’attractivité du territoire
- Les agents habilités du Service commerce et artisanat
- Les agents habilités du PSI

Les destinataires externes des données sont les Elus et/ou agents habilités des communes concernées par la présence de Zone d’Activités Economiques d’intérêt communautaire sur leur territoire : Chalon-sur-Saône, Champforgeuil, Châtenoy-en-Bresse, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Dracy-le-Fort, Epervans, Farges-lès-Chalon, Fagnès – La Loyère, Oslon, Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Marcel, Saint-Rémy, Sevrey, Varennes-le-Grand et Virey-le-Grand.

Les données personnelles sont traitées par les outils informatiques suivants : Pack Office, SIG du Grand Chalon et QGIS.

Les données personnelles peuvent être aussi accessibles aux prestataires informatiques appelés sous-traitant RGPD, notamment dans le cadre de l’hébergement et de la maintenance :

Les Durées de conservation : Les données personnelles collectées et traitées sont conservées le temps de validité de l’inventaire soit une durée de 6 ans à compter de leur collecte.

Les titulaires de données personnelles bénéficient des Droits « Informatique et Libertés » suivants :

- **droit d’accès,**
- **droit de rectification**
- **droit de limitation (gel temporaire de l’utilisation de vos données).**

Le Délégué à la protection des données (DPD) du Grand Chalon est votre interlocuteur pour toute demande d’exercice de vos droits et pour toutes questions relatives à la protection de vos données.

Pour le joindre, vous pouvez envoyer votre demande par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données (DPD) - Le Grand Chalon CS 90246 71106 Chalon-sur-Saône cedex - Ou, par courriel à l'adresse : dpd@legrandchalon.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD du Grand Chalon, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation (plainte) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Adresse postale : CNIL 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.